

**SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 Mars 2020**

Le quorum n'étant pas atteint avec 6 présents sur 14, le conseil municipal ne peut délibérer valablement.

A 3 jours des élections municipales du 15 mars, le conseil municipal ne sera pas à nouveau convoqué pour statuer sur les sujets portés à l'ordre du jour de la présente réunion.